



## Réunion à Versailles le 25/08/2020

# La Zonalisation de la Police Judiciaire

**Lieu de la séance :** Locaux de la Police Judiciaire à Versailles

**Début de séance :** 10 heures

**Fin de séance :** 11 heures 15

**Était présente pour le SNPPS:**

- *Kaina CHEKKAL, Secrétaire Zonale IDF*

**Était présent pour l'Administration :**

- *Richard SRECKI, Directeur adjoint de la Direction Régionale de la Police Judiciaire de Versailles*

L'objet de ce rendez-vous était de rendre compte aux organisations syndicales sur l'avancée de la réforme de la zonalisation de la Police Judiciaire. Mr Srecki nous indique le besoin de créer une filière investigation au sein de la Police Judiciaire dans un futur proche, et d'une probable fusion plus lointaine entre la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

Un comité technique est prévu sur ce sujet le 18/09/2020. L'application de la note s'établira au 01/01/2021.

Il y a eu un « refus de rapprochement » entre la DCPJ parisienne et la DRPJ Versailles pour notamment des raisons budgétaires car il nous explique que chaque direction gère son propre budget.

Pour les zones NORD et SUD EST, aucun changement et les ex DIPJ deviennent des DZPJ.

La Zone EST aura son siège à Strasbourg et Dijon fait partit désormais de la DZPJ EST.

Concernant la Zone SUD qui représente plus de 1000 personnes, soit près de 1/6 ème des effectifs PJ en France, elle va absorber Toulouse et la Corse.

La Zone SUD OUEST rassemble désormais Limoges, Poitiers, La Rochelle et Bordeaux. Le siège reste à Bordeaux.

Pour exemples, Reims, Limoges, Nancy et Dijon deviennent des DTPJ. Les antennes quant à elles se nomment désormais SPJ avec à leur tête des directeurs SPJ et non plus des chefs d'antenne.

Angers au lieu de devenir une DTPJ devient un SPJ et inversement pour Nantes aux vues des activités actuelles des deux sites et de la montée en puissance de la criminalité. Ceci aura pour conséquence de voir migrer un commissaire (1/2 responsable sur Angers).

Pour la DRPJ Versailles, l'interlocuteur sera toujours le responsable PP.

Les DZPJ auront la gestion financière et immobilière ainsi que la partie RH, etc.

La nouvelle DZPJ Antilles a vu « exfiltrer la Guyane » donc elle ne gèrera que la Martinique, la Guadeloupe, St Barthélemy et St Martin.

Toutes les divisions administratives vont être lourdement impactées par le changement de zone car ils doivent avoir fait les répartitions des effectifs, des besoins divers, du budget au 01/09/20.

L'état major va également être impacté. On leur demande de créer un peu partout des antennes de BRI sans avoir ni le personnel, ni même le recrutement autorisé. Entre les services centraux et la DRPJ Versailles, le besoin nécessaire en effectifs était de 288 postes recensés, seuls 38 postes ont été proposés en Profilé 2. Sur Versailles, à la DRPJ avait été demandé 10 postes, elle n'en percevra que 2 au profilé 2.

Les directeurs zonaux des DZPJ pourront être nommés contrôleurs généraux.

Mr SRECKI indique une perte structurelle de la PTS. Les effectifs PTS représentent environ 20% de son personnel. Il a pris connaissance de la note du 18/08/20 sans savoir ce que cela implique concrètement.

Il nous demande de le tenir informé dès que nous en serons plus.

La nomenclature des officiers sera également revisitée entre cette zonalisation et la réforme de la PTS.

**Un problème subsiste car le SCPTS voudrait mettre des ingénieurs au poste de management de service PTS.**

**Or, actuellement, ce sont toujours des commandants avec des adjoints PTS au mieux.**

Si nous avons des questions, des remarques à lui soumettre, il ne faut pas hésiter à les lui envoyer avant le 04/09/20 dernier délai car le 07/09/20 aura lieu une visioconférence sur ce sujet, à laquelle il participera et pourra donc nous amener des éléments de réponse.

**N'hésitez pas à faire remonter au Bureau Zonal Ile De France vos interrogations**